

PROGRAMMES D'AIDES FINANCIÈRES DU MAPAQ APPLICABLES AU SECTEUR POMICOLE

Journée technique Agro-Pomme 18 décembre 2018

Initiative ministérielle «Productivité végétale»

Jean Baptiste Sarr, agronome, M.Sc.
Conseiller en agroenvironnement et pomiculture
MAPAQ – Direction régionale des Laurentides
(450) 971 51-10 poste 6521

OBJECTIF

- Augmenter la productivité des entreprises agricoles spécialisées en production végétale et en apiculture par **l'amélioration de l'efficacité de la main-d'œuvre et des travaux agricoles**

CLIENTELE ADMISSIBLE

1. Entreprise agricole spécialisée en production végétale =

Plus de 50 % du revenu agricole brut de l'entreprise est tiré de la production horticole, fourragère, céréalière, oléagineuse ainsi que les autres grains, à l'exception de la production de cannabis.

2. Entreprise agricole spécialisée en apiculture

3. CUMA

PROJETS ADMISSIBLES

- Acquisition ou adaptation d'équipement de production, de récolte ou de conditionnement;
- Acquisition d'outils technologiques, notamment en agriculture de précision;
- Utilisation de services professionnels non admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme services-conseils.

EXEMPLES D'ÉQUIPEMENTS ADMISSIBLES POUR LE MARAÎCHER ET LE FRUITIER

Secteur de l'horticulture maraîchère et fruitière

Équipement de production, de récolte ou de conditionnement

- Semoir et transplanteur de précision automatique.
- Dérouleuse et butteuse pour le paillis de plastique.
- Butteuse.
- Mécanisation de la conduite de culture (ex. : taille des végétaux).
- Aide-récolteuse.
- Récolteuse automotrice ou tractée.
- Emballeuse et étiqueteuse automatique.
- Automatisation des opérations de conditionnement.

Outils technologiques

- Logiciel de planification des activités culturales ou de gestion de la main-d'œuvre.

Mise en œuvre de procédés et utilisation de services professionnels

- Prise d'images aériennes à basse altitude et analyse.

Liste non exhaustive

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- 40 % jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par projet
- Minimum 5 000 \$ d'aide financière
(investissement minimum de 12 500 \$)
- Bonification de 10 % pour la relève, le bio et les CUMA

EXCLUSIONS

- Éléments déjà financés dans autres programmes :
 - réduction risques liés aux pesticides;
 - application en bande matières fertilisantes en horticulture;
 - utilisation optimale de l'eau d'irrigation;
 - drainage, nivellement ou chaulage des terres;
 - transformation alimentaire;
 - bien-être animal ou efficacité énergétique;
 - traçabilité, biosécurité ou salubrité alimentaire.
- Autres dépenses non admissibles:
 - dépenses immobilières;
 - Achat d'intrants;
 - Achat ou location de tracteurs, de véhicules agricoles routiers (ex: moissonneuse batteuse) ou de véhicules nécessitant une immatriculation.

Visiter le site web du programme

«Programme proximité»

Zénab Hamat, M.Sc.

Conseillère en commercialisation de proximité

Agrotourisme et développement régional

MAPAQ – Direction régionale des Laurentides

(450) 971 51-10 poste 6505

Programme Proximité

Objectif

Rapprocher les producteurs agricoles et les transformateurs artisans des consommateurs par le développement et la consolidation d'initiatives de mise en marché de proximité.

Clientèle admissible

- Coop., OBNL, entités municipales, regroupement d'entreprises...
- Entreprise agricole, de transformation alimentaire artisanale, en démarrage (C.A. ou perspective de C.A. de 30 000 \$)

1: initiative collective

2: initiative individuelle

Aide financière

- 50 000 \$ par projet¹
- 25 000 \$ par projet²

Taux maximal d'aide financière

- 70 % des dépenses admissibles¹
- 50 % des dépenses admissibles²

Durée

en vigueur jusqu'au 30 novembre 2022

Programme Proximité

Exemples d'activités ou de dépenses admissibles

- Planification, diagnostic ou étude¹
- Investissement en infrastructure ou équipement¹
 - ✓ Construction/aménagement/adaptation de bâtiments collectifs
- Démarchage ou de maillage¹
- Développement de services ou de produits et d'amélioration de la qualité¹
- Développement et conception d'outils web ^{1,2}
 - ✓ Développement/conception/adaptation d'un site internet
- Conception, production ou adaptation de matériel^{1,2}
 - ✓ Une affiche à l'entrée de la ferme/Bannière
 - ✓ Des panneaux d'interprétation agrotouristique

1: initiative collective
2: initiative individuelle



**PRIME-
VERT**

UN PAS DE PLUS.

POUR VOUS.

POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

2018-2023

Journée technique Agro-pomme
18 décembre 2018
Stéphane Goyette, agr., MAPAQ Blainville

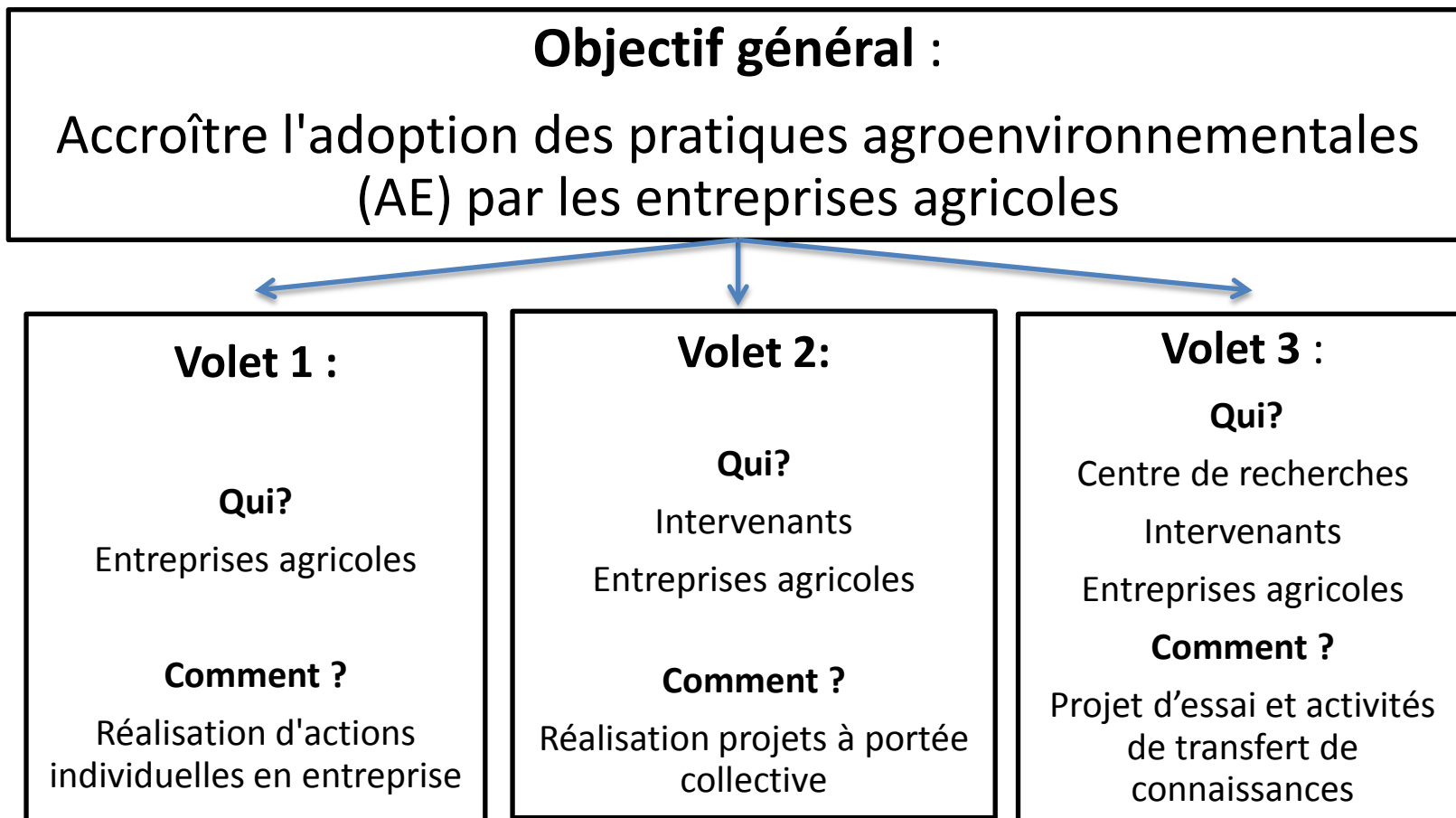
Plan de présentation

1. Structure générale de Prime-Vert
2. Exemples d'équipements et de pratiques admissibles pour les pomiculteurs



Évelyne Barriault

Structure du Programme



Volet 1: Aide financière

70% d'aide financière

ou

90 % d'aide financière

(selon certains les critères suivants)

1. Projet d'approche de mobilisation collective
2. Relève agricole
3. Biologique



MAPAQ

Volet 1: Haies brise-vent, bandes riveraines et biodiversité



photo: M. Pelletier et N. Simard, MAPAQ

Ex: Haie brise-vent

- Contrôle de la dérive des pesticides
 - Habitations à proximité
 - Production biologique



Google maps

Volet 1: Réduction des risques liés aux pesticides

Équipements et pratiques

- Réduction de la dérive
- Réduction de l'usage des pesticides
- Gestion des eaux de rinçage du pulvérisateur
- Lutte biologique et phéromones
- Les CUMA sont admissibles

Ex: Confusion sexuelle

- Carpocapse de la pomme
- **Sésie du cornouiller**



IRDA

Volet 1: Réduction des risques liés aux pesticides

Ex: Solo-swing et tâtonneur

Ex: Équipement pour
l'application du GF-120



MAPAQ



IRDA

Volet 1: Application en bande des matières fertilisantes

Ex: Applicateur de
compost en bande



Volet 1: Gestion optimale de l'eau d'irrigation



OMAFRA

- Dossier technique
 - Diagnostic
 - Recommandations
 - Accompagnement
- Compteurs d'eau, débitmètres, tensiomètres, etc.
- Aide financière de **maximum 10 000 \$/année** et **20 000 \$** pour la durée du programme

Volet 3: Essais d'implantation de pratiques agroenvironnementales

Dépenses admissibles

- **15 000 \$** sur une période maximale de 3 ans
- Couvre **70 % des dépenses admissibles**
 - La main-d'oeuvre et les honoraires
 - Les intrants et le matériel
 - L'utilisation de l'équipement de ferme
 - La location d'équipements
 - Analyses de laboratoire



MAPAQ

Qui contacter?

Stéphane Goyette, agronome
Conseiller en agroenvironnement
Téléphone: (450) 971-5110, poste 6509
Courriel:
stephane.goyette@mapaq.gouv.qc.ca

Questions?



MAPAQ